



RENCONTRE AVEC LA CHEFFE DU SERVICE RH le 19/09/2022

COMPTE-RENDU

Ce matin, Madame Seguy cheffe du service RH à la Centrale était en visite à la DIRCOFI IDF.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec elle.

A cette fin, nous étions réunis en intersyndicale Solidaires, CGT, CFDT pour parler d'une seule voix.

Nous vous présentons les thèmes abordés, la réponse de Madame Seguy et l'analyse de la CGT DIRCOFI IDF.

1) Sur les vacances d'emploi

Nous dénonçons le fait que des emplois votés par le Parlement ne soient pas pourvus pas l'administration, à la DGFIP en général et à la DIRCOFI IDF en particulier. Les vacances sont structurelles et concernent toutes les catégories.

Réponse :

- La situation est contrastée, il n'y a pas de vacances chez les A
- Les départs à la retraite sont très nombreux (+ de 4800/an) ;
- La DGFIP recrute beaucoup et les listes complémentaires des concours sont appelées ;
- La DGFIP n'a jamais autant recruté mais nos capacités d'accueil dans les écoles sont limitées d'une part et il convient de ne pas en rabattre sur notre niveau de recrutement d'autre part ;
- Il y a une désaffectation pour les concours de la FP en général mais la DGFIP s'en sort mieux que d'autres administrations
- La loi permet dorénavant de faire appel aux contractuels, c'est ce que fait la DGFIP pour pallier au manque de candidats.

Analyse de la CGT DIRCOFI IDF :

Nous nous opposons fermement à l'embauche d'emplois contractuels. La CGT défend le statut, gage d'un service public moderne de qualité. L'incapacité de la DGFIP, comme d'autres administrations (il manque des fonctionnaires à l'école, dans la police, dans l'administration pénitentiaire, dans les hôpitaux...) est liée pour une part à la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires (gel du point d'indice).

Quant aux vacances d'emploi, il est faux de les mettre sur les capacités d'accueil des écoles. Elles existent depuis longtemps et il s'agit d'une volonté manifeste de ne pas respecter la loi de finances. Il n'y a peut-être pas de vacances d'emploi chez les A mais il manque pourtant 36 A à la DIRCOFI IDF suite au dernier mouvement. Cherchez l'erreur !

2) La prime de fidélisation territoriale (10 000 € pour les agents de l'État affectés en Seine-Saint-Denis)

Rappel de la mobilisation et de la pétition des agents de la DIRCOFI IDF pour en bénéficier et demande du bénéfice du nouveau dispositif de prime de fidélisation mise en œuvre au niveau de la DGFIP pour les postes souffrant d'un déficit d'attractivité.

Réponse :

Sur la prime de fidélisation territoriale (niveau FP), le débat a été tranché et les agents de la DIRCOFI IDF sont hors champ.

Sur la prime de fidélisation DGFIP, les agents de la DIRCOFI IDF ne sont pas concernés car il s'agit d'emplois bien localisés pour lesquels la DGFIP ne trouve pas preneur, ce n'est pas le cas pour les emplois de vérificateur de la DIRCOFI IDF quand bien même le niveau de vacances y est structurel.

Analyse de la CGT DIRCOFI IDF :

Il est faux d'affirmer que les agents de la DIRCOFI IDF sont hors champ de la prime de fidélisation territoriale. Ce fut effectivement la réponse de la DG aux OS arguant que les agents de la DIRCOFI IDF n'étaient pas au service exclusif des habitants de la Seine-Saint-Denis. Or l'arrêté ne mentionne à aucun moment le fait qu'il faudrait être au service « exclusif » des habitants de la Seine-Saint-Denis mais seulement au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

3) Règles de mutation

Le changement des règles de mutation qui a permis d'affecter des jeunes collègues en province s'est fait au détriment des collègues déjà installés qui se retrouvent bloqués. Quand un bilan et une correction ?

Réponse :

Le bilan est fait chaque année et il n'y a pas de problème.

Le système de mutation a été réformé car la DGFIP ne respectait pas la loi sur les demandes prioritaires.

Pour le reste, la DGFIP dispose d'un grand réseau et avec un peu de patience chacun parvient à obtenir la mutation voulue.

A part la façade Atlantique et le bassin Méditerranée, les demandes de mutations sont assez rapidement satisfaites, par exemple la région parisienne est facilement accessible.

Analyse de la CGT DIRCOFI IDF :

FAUX ! Nous renvoyons la cheffe du service RH à la carte des mutations publiée sur Ulysse le 05/05/2022 : de + en + de départements sont bloqués, y compris en région parisienne (75, 92, 93 accessibles uniquement sur priorité).

De plus, la réponse est à côté de la question car il s'agissait de pointer l'inégalité entre les sorties d'école et les collègues en poste.

4) Indemnisation du télétravail

L'indemnisation du TT était réservée aux seuls personnels sédentaires depuis sa mise en place. Or un changement a eu lieu au mois de juin avec la possibilité d'indemniser les personnels nomades. Problème, l'information n'est pas redescendue auprès des directions et, pour ce qui concerne la DIRCOFI IDF, auprès des premiers concernés : les vérificateurs.

Pour le reste, il conviendrait de réévaluer le niveau de l'indemnité, notamment en vue de l'augmentation des prix de l'énergie.

Réponse :

L'information a été donnée aux directions.

5) Économies d'énergie

Suite aux annonces gouvernementales sur l'exemplarité dont devront faire preuve les administrations en termes d'économie d'énergie (annonce du ministre de la FP sur la fermeture temporaire possible de certains sites), nous demandons quel sera l'impact à la DGFIP et à la DIRCOFI IDF ?

Réponse :

Ne sait pas encore

Analyse de la CGT DIRCOFI IDF :

L'économie ne doit pas se faire sur le dos des agents. Transférer les charges de chauffage de l'employeur sur le salarié ne règlera pas les problèmes de fourniture d'énergie. Commençons par éteindre les écrans inutiles dans les halls et dans les ascenseurs de nos administrations.

Le contexte actuel n'est qu'un prétexte pour ne pas affronter la vraie question de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz qui n'a amené qu'une augmentation prévisible des tarifs, ainsi qu'une inégalité de traitement. La CGT revendique un service public de l'énergie. L'énergie, intrinsèquement liée à l'espérance de vie, est un bien vital, qui ne saurait être dicté par des considérations de rentabilité financière, mais par un service public guidé par l'intérêt général.

6) Régime indiciaire, régime indemnitaire et remboursement de frais

Si une faible revalorisation du point d'indice est entrée en vigueur au 01/07 (en deçà de l'inflation), quid du régime indemnitaire qui n'évolue pas ?

Quant aux remboursements de frais, nous exigeons à minima un alignement du remboursement du pass navigo sur la pratique des directions nationales (remboursement navigo 100%).

Réponse :

Aucune

Analyse de la CGT DIRCOFI IDF :

La CGT DIRCOFI IDF continuera à se battre pour une juste prise en compte des frais professionnels (transport, repas...). Ce qui est possible ailleurs doit l'être à la DIRCOFI IDF